



CFA de Tulle – Naves  
19 460 NAVES  
T : 05 55 26 85 34  
F : 05 55 26 79 02  
- : [cfa.tulle-naves@educagri.fr](mailto:cfa.tulle-naves@educagri.fr)

## **Démarches pour l'inscription à la formation BP JEPS « Activités équestres »**

---

Vous souhaitez vous inscrire au CFA de Tulle – Naves, pour cela nous vous demandons de bien vouloir nous renvoyer :

- 1 photo d'identité ;
- Photocopie pièce d'identité recto-verso ;
- Photocopie de l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS) ;
- Attestation de recensement ou copie du certificat individuel de participation à la journée d'appel de préparation à la défense (pour les moins de 25 ans) ;
- Certificat médical de non contre-indication à cette formation datant de moins de trois mois.

Si vous êtes dispensé des exigences préalables, nous joindre également :

- soit une photocopie du relevé de notes BEPA Activités Hippiques E.C.C. (notes supérieures à 12 au module P2 et à la PPE) ;
- soit une photocopie du relevé de notes BEPA Activités Hippiques S.A.A. (vous devez avoir obtenu 13 à chacune des 3 épreuves du CCF n° 4) ;
- soit une photocopie du diplôme Bac Pro C.G.E.A. Production du Cheval ;
- soit l'attestation des exigences préalables à l'entrée en formation.

**Vous ne possédez pas les exigences préalables à l'entrée en formation :**

**Un dossier vous sera fourni ultérieurement.**

Pour être admis en formation au CFA de Tulle – Naves, il faut, après avoir communiqué l'ensemble des documents, **signer un contrat d'apprentissage** avant le début de la formation.

(cf. : démarches pour devenir M.A et le cahier des charges pour les M.A)

Je vous prie d'agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

La Directrice du CFA,

F. JAUBERTIE